raient gêner leur capacité d'exécution, conformément aux principes énoncés dans le consensus [résolution 2975 (XXVII)]. Il semble que certaines de ces organisations aient décidé d'examiner ce problème, mais beaucoup reste à faire. Depuis 1972, les taux d'exécution ne se sont pas tellement améliorés et demeurent à un niveau nettement insuffisant. Alors que l'Organisation des **Nations** Unies, qu'organisation chargée de l'exécution, était jadis l'une de celles qui avaient le taux d'exécution le plus favorable, il apparaît qu'elle est désormais l'une des organisations qui a le taux le plus faible. La délégation suédoise aimerait savoir les mesures que l'Organisation ellemême a prises pour appliquer la résolution 2975 (XXVII). La difficulté qu'éprouve une organisation à exécuter sa tâche en temps voulu peut avoir des conséquences graves pour les pays qui ont besoin d'accélérer leur processus de développement, et l'ensemble de leur programme peut en souffrir. En outre, s'il s'avère que le système des Nations Unies est incapable d'exécuter les tâches qu'autorisent les ressources disponibles, les pays développés ne seront guère encouragés à augmenter leurs contributions. Il faut espérer que les secrétariats du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population ont conscience de la gravité de la situation et prendront les mesures qui s'imposent, et que, d'autre part, les organisations chargées de l'exécution assumeront également leurs responsabilités. Une autre solution serait évidemment de charger de l'exécution des organisations ne faisant pas partie du système des Nations Unies et de donner aux pays bénéficiaires euxmêmes une responsabilité plus grande en ce qui concerne l'exécution des programmes.

La première opération d'examen et d'évaluation n'incite pas à se réjouir des résultats obtenus dans le domaine de l'aide au développement. C'est pourquoi il est d'autant plus satisfaisant de constater les progrès accomplis par l'assistance multilatérale qui, en 1972, a atteint 22 p. 100 de l'assistance totale. L'assistance multilatérale n'est liée à aucune considération politique ou économique et est régie par des organes intergouvernementaux où pays donateurs et pays bénéficiaires décident du contenu et de l'orientation des programmes d'assistance de facon démocratique. Ainsi que l'ont souligné de nombreux orateurs, la récente Conférence pour les annonces de contributions a clairement démontré que la communauté internationale a non seulement confiance l'administration des programmes et dans le processus de réforme en cours mais aussi dans la coopération multilatérale en tant que telle.

La séance est levée à 13 h 20.

1559^e séance

Vendredi 16 novembre 1973, à 10 h 55.

Président: M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1559

POINT 49 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités opérationnelles pour le développement (suite) [A/9003, chap. VI]:

a) Programme des Nations Unies pour le développement (E/5256, E/5365/Rev.1, A/C.2/L.1307);

b) Fonds d'équipement des Nations Unies (A/C.2/L.1306);

 Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général;

d) Programme des Volontaires des Nations Unies (E/5342, A/C.2/L.1309);

 e) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;

f) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (A/C.2/L.1308);

g) Programme alimentaire mondial (A/9003/Add.1, quatrième partie; A/9031, A/C.2/L.1298)

1. M. LUCHTERHAND (République démocratique allemande) souligne l'importance du PNUD, qui favorise de plus en plus efficacement le progrès économique des pays en voie de développement. La délégation de la République démocratique a noté que le point de vue de l'Administrateur sur les dépenses militaires rejoint la proposition soviétique tendant à réduire de 10 p. 100 les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et à utiliser une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux

pays en voie de développement (point 102 de l'ordre du jour).

- 2. La délégation de la République démocratique estime que l'efficacité du PNUD dépend essentiellement de la façon dont il met ses principes en pratique et dont il fait concorder ses activités avec les objectifs de développement établis par les pays; elle dépend également de l'utilisation rationnelle des ressources financières dont il dispose et de la possibilité pour lui de promouvoir la stabilité de l'évolution socio-économique à long terme des pays en voie de développement.
- 3. Le PNUD, qui fait partie intégrante du système d'organes de l'ONU s'occupant de coopération et de développement dans les domaines économique, scientifique et technique, est tenu de se conformer aux recommandations et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de son propre Conseil d'administration, notamment en respectant et en appliquant les principes de coopération entre les Etats qu'énonce la Charte des Nations Unies, et surtout les principes de l'égalité des Etats et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.
- 4. La délégation de la République démocratique allemande pense, elle aussi, que l'adoption de la programmation par pays et des chiffres indicatifs de planification a permis au PNUD d'utiliser plus rationnellement les ressources financières dont il dispose.

Elle est d'avis que, conformément aux dispositions de l'annexe à la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, il appartient aux gouvernements des Etats intéressés d'établir les programmes qui leur sont destinés. Si ces Etats le désirent, les représentants résidents du PNUD peuvent les y aider.

- 5. Comme beaucoup d'autres délégations, celle de la République démocratique est fermement opposée à ce que le PNUD établisse des programmes en faveur d'Etats qui violent continuellement les résolutions et décisions des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies et estime qu'il lui appartient de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour aider, en coopération étroite avec l'OUA, les mouvements qui luttent pour la libération nationale dans les pays encore soumis au joug colonial.
- 6. En ce qui concerne les critères à utiliser dans le calcul des chiffres indicatifs de planification pour la période 1977-1981, la décision prise par le Conseil d'administration à sa seizième session (voir E/5365/Rev.1, par. 90) marque un très net progrès. Il en est de même de la décision, prise à la quinzième session (voir E/5256, par. 108), d'affecter aux pays en voie de développement les moins avancés 25 p. 100 des ressources totales.
- A la Conférence de 1973 pour les annonces de contributions au PNUD et au Fonds d'équipement des Nations Unies¹, la délégation de la République démocratique a fait savoir qu'elle verserait 2 millions de marks pour 1974. De l'avis de cette délégation, le PNUD doit exploiter au maximum l'expérience et les possibilités des pays socialistes pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. C'est pourquoi elle a constaté avec quelque étonnement que le Programme fait encore insuffisamment appel aux experts des Etats socialistes et n'utilise pas pleinement les moyens que ces pays mettent à sa disposition. La République démocratique est disposée à coopérer avec le PNUD et à faire profiter celui-ci de l'expérience qu'elle a acquise en matière d'aide économique et technique aux pays en voie de développement.
- M. MÜEZZINOĞLU (Turquie) déclare que, étant donné la complexité du processus de développement, il importe de coordonner tous les efforts dans ce domaine si l'on veut utiliser au mieux les ressources disponibles et atteindre les objectifs proposés. Il faut, d'une part, que les efforts des organisations internationales concordent avec ceux qui sont entrepris au niveau national et que, d'autre part, leurs activités soient harmonisées dans le cadre des programmes mondiaux et des programmes par pays. C'est pourquoi la délégation turque attache une grande importance à la coordination des activités opérationnelles du PNUD et de celles des autres organisations internationales afin d'éviter tout chevauchement et toute confusion. L'Administration du PNUD a fait des efforts louables dans ce sens et il faut espérer que les travaux entrepris sur le projet de statut unique du PNUD permettront de renforcer son mécanisme de coordination.
- 9. Les résultats encourageants obtenus lors de la dernière Conférence pour les annonces de contributions dépassent les objectifs fixés dans certaines résolutions antérieures de l'Assemblée générale et témoignent du désir qu'a la communauté internationale d'améliorer

les conditions qui règnent actuellement dans le monde. La délégation turque estime que les critères établis par le Conseil d'administration pour l'utilisation des fonds disponibles doivent être complétés en vue d'assurer une répartition plus efficace et plus équitable de ces ressources. Il convient de s'occuper tout particulièrement des pays en voie de développement les moins avancés et de les faire bénéficier de la majorité des ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies. Toutefois, en ce qui concerne la répartition de ces ressources et l'orientation des activités globales du PNUD, la priorité devrait être donnée aux pays qui font des efforts particuliers pour se développer en utilisant les ressources dont ils disposent et en effectuant les réformes de structure nécessaires. L'assistance accordée aux pays en matière de planification et de développement doit être conforme aux priorités qu'ils ont eux-mêmes établies.

- délégation turque pense, l'Administrateur, que le PNUD doit renforcer ses activités aux niveaux régional, interrégional et mondial. En outre, il importe que le Programme fasse appel aux possibilités et à l'expérience des pays en voie de notamment développement, en leur confiant l'exécution de contrats de sous-traitance et en leur demandant de fournir des services d'experts. A cet égard, le programme des Volontaires des Nations Unies constitue, de l'avis de la délégation turque, un moyen très utile de développer la coopération entre pays en voie de développement.
- 11. Le représentant de la Turquie appuie le principe d'un fonds de roulement pour l'exploration des ressources naturelles, qui aidera les pays en voie de développement à mobiliser les ressources naturelles dont ils disposent. Les contributions volontaires à ce fonds devraient être en sus de celles versées normalement au PNUD.
- 12. La délégation turque appuie les activités du FISE mais estime qu'elles devraient être renforcées pour répondre aux besoins des pays en voie de développement et que les contributions qui sont versées à cet organisme devraient être augmentées. Pour atteindre l'objectif de 100 millions de dollars fixé pour 1975, il faudrait peut-être, comme l'a proposé le représentant des Philippines, organiser une conférence spéciale pour les annonces de contributions. Le FISE aurait en outre intérêt à renforcer ses activités en matière de nutrition dans les zones urbaines des pays qui ont subi une urbanisation rapide. En effet, c'est dans ces zones urbaines que les différences de revenu se font sentir le plus nettement et que les problèmes socio-économiques se posent de la façon la plus aiguë.
- 13. La Turquie, dont la population s'est accrue à un rythme très élevé en dépit des efforts entrepris en matière de planification de la famille, s'intéresse de très près à l'action du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. Elle espère que la Conférence mondiale de la population qui doit se tenir en 1974 à Bucarest permettra d'aboutir à des résultats positifs. Il s'agit là d'un problème important, avec lequel tous les pays en voie de développement se trouvent aux prises.
- 14. M. PRATES (Brésil) estime, comme l'a dit M. Philippe de Seynes à l'ouverture de la discussion générale (1516ème séance), que la cause du développement a perdu de son élan et que l'écart entre

¹ Voir A/CONF.59/SR.1 et 2.

pays développés et pays en voie de développement ne semble pas devoir se réduire dans un proche avenir. Il fait sien également le point de vue du Ministre néerlandais de la coopération en faveur du développement (1540ème séance) selon lequel cet état de choses persistera tant que les relations entre pays en voie de développement et pays industrialisés n'auront pas été profondément modifiées. Il importe donc de renforcer autant que possible les organismes d'assistance qui, tels que le PNUD, ont pu s'améliorer et ont fait preuve d'une souplesse suffisante pour s'adapter progressivement aux besoins des pays en voie de développement.

- 15. Comme une des difficultés principales auxquelles se heurte le PNUD est le volume limité de ses ressources, il est encourageant de constater que, lors de la Conférence de 1973 pour les annonces de contributions, les fonds mis à la disposition du Programme ont augmenté de 18 p. 100 par rapport au chiffre atteint en 1972, ce qui montre la confiance dont jouit cet organisme. Etant donné que les problèmes du sous-développement ne feront qu'augmenter, il faut espérer que cet accroissement des ressources du PNUD ne sera pas provisoire.
- 16. L'Administrateur du PNUD a parlé des avantages que les pays en voie de développement pourraient éventuellement tirer du désarmement. La délégation brésilienne rappelle à ce sujet qu'elle a toujours souligné l'interdépendance qui existe entre la sécurité et le développement économique.
- En ce qui concerne les activités du PNUD, le représentant du Brésil estime, comme l'Administrateur, que le Programme ne doit pas hésiter à entreprendre des projets expérimentaux aux niveaux multinational et mondial, même si l'on n'en retire pas des avantages immédiats. Il faut en outre que le Programme s'efforce de fournir une assistance qui ait un effet multiplicateur et un pouvoir catalyseur de façon à obtenir, malgré des ressources limitées, des résultats aussi positifs que possible sur les plans national, régional et mondial. Le PNUD doit également aider les pays en voie de développement à se doter de moyens scientifiques propres. Ces idées sont analogues à celles dont s'inspire le plan brésilien de développement scientifique et technique pour la période 1973-1974. Ce plan doit permettre au Brésil de suivre les progrès scientifiques du monde et de se doter peu à peu d'une infrastructure technique qui lui permette de ne pas se contenter de produire des biens et services. Plutôt que d'importer des techniques toutes faites, le Brésil essaie de mettre au point des procédés adaptés à ses conditions propres. Cette politique, qui est conforme aux recommandations de l'Administration du PNUD, pourrait être adoptée avec profit par de nombreux pays en voie de développement.
- 18. L'Administrateur du PNUD et le Président de la BIRD ont fait observer qu'il ne peut y avoir de croissance économique stable que si l'on règle le problème de la productivité rurale dans les pays en voie de développement les moins avancés. A cet égard, M. Peterson a souligné combien il est complexe de résoudre ces problèmes qui, d'après l'interprétation de la délégation brésilienne, comprennent également des questions théoriques et techniques connexes. La délégation brésilienne considère que, s'il faut incontestablement octroyer une assistance préférentielle aux

- pays les moins avancés, il convient d'en étudier très soigneusement les modalités. De même que les pays en voie de développement en général, les pays les moins avancés doivent recevoir les outils nécessaires pour édifier leurs propres instruments de développement. Toutefois, les problèmes de ces pays doivent être abordés de façon globale, compte dûment tenu des besoins propres à chaque pays et à chaque région. Il convient d'établir une distinction entre les problèmes de la pauvreté des masses et les problèmes des pays les moins avancés.
- 19. Comme beaucoup d'autres délégations, la délégation brésilienne estime que le PNUD doit répartir les contrats de sous-traitance de façon plus équitable entre tous les pays, de façon à préserver le caractère universel du Programme. Il faut donc à cet effet que le Conseil d'administration du PNUD adopte à l'usage des organisations chargées de l'exécution des règles aussi uniformes que possible et qui donnent nettement la préférence, lorsque c'est possible, aux pays en voie de développement.
- En ce qui concerne le Fonds d'équipement des Nations Unies, la délégation brésilienne estime que ses activités doivent compléter celles du PNUD et des institutions financières internationales et répondre à des besoins financiers bien définis des pays en voie de développement. La délégation brésilienne est d'accord pour que, tout au moins au début, les activités du Fonds portent en priorité sur les pays en voie de développement les moins avancés, mais elle espère que d'autres pays en voie de développement pourront en profiter à l'avenir. Etant donné ses caractéristiques, le Fonds pourrait servir à favoriser la coopération entre les pays en voie de développement en général. Il faut espérer que cette idée, que la délégation brésilienne a déjà exprimée au Conseil d'administration du PNUD, sera étudiée de près.
- 21. Pour ce qui est du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, M. Prates estime que, au lieu de faire porter ses efforts presque exclusivement sur des programmes démographiques consacrés à la planification de la famille et à la régulation des naissances, le Fonds devrait se préoccuper de recueillir des données statistiques et démographiques qui permettent de mieux comprendre la situation démographique mondiale. Une plus grande part des ressources du Fonds devrait donc être affectée à des projets visant à rassembler des renseignements de base. La délégation brésilienne se demande également si l'on doit, comme on a eu tendance à le faire, permettre au Fonds de formuler et d'appliquer des politiques en matière de population. A son avis, c'est aux intergouvernementaux responsables développement économique et social qu'il appartient d'en décider dans le cadre plus large des politiques de développement. La délégation brésilienne n'est pas favorable non plus à l'établissement de liens, au niveau des secrétariats, entre le Fonds et les institutions spécialisées. Pour conclure, le représentant du Brésil déclare qu'il a pris note des activités du FISE et de l'analyse compétente qu'en a faite M. Labouisse.
- 22. M. MUTUMBO (Zaïre) se félicite des résultats obtenus à la récente Conférence pour les annonces de contributions et espère que ces résultats contribueront grandement à l'amélioration et au renforcement des activités du PNUD. Le représentant du Zaïre déclare

qu'il est désormais en mesure d'annoncer que son gouvernement versera une contribution de 250 000 dollars au PNUD et une somme de 7 000 dollars au Fonds d'équipement des Nations Unies, ce qui témoigne de l'appui qu'accorde le Gouvernement zaïrois aux activités du Programme. La délégation zaïroise a déjà eu l'occasion d'approuver les nouveaux critères fixés pour le deuxième Cycle de coopération des Nations Unies pour le développement et espère que cette nouvelle méthode donnera plus d'efficacité et un maximum de flexibilité au programme par pays. Elle constate que le Fonds d'équipement a été réactivé pour fournir une assistance spéciale aux pays les moins avancés. M. Mutumbo espère toutefois qu'il sera tenu dûment compte de la demande formulée par certains pays de se voir ranger dans la catégorie des pays les moins avancés et que toute information émanant du Comité de la planification du développement sera exploitée en vue de trouver des arrangements pour l'octroi des chiffres indicatifs de planification à l'ensemble des pays les moins avancés. En ce qui concerne le programme régional, le Zaïre a accueilli avec satisfaction l'initiative qu'a prise le PNUD de convoquer une réunion entre pays donateurs et pays bénéficiaires en vue de l'exploitation commune des ressources du lac Kivu par le Zaïre et le Rwanda. Le représentant du Zaïre espère que les négociations aboutiront et que le projet pourra être exécuté.

- 23. En ce qui concerne le FISE, la délégation zaïroise aimerait savoir ce qu'il en est du projet visant à établir au Zaïre un nouveau bureau du Fonds, car Kinshasa héberge plus d'un million de réfugiés angolais.
- 24. Pour ce qui est du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, la délégation zaïroise ne peut que se féliciter de la diversification de ses activités, notamment de l'octroi d'une aide pour le rencensement des populations.
- 25. Pour conclure, le représentant du Zaïre déclare que sa délégation appuie le projet de résolution A/C.2/L.1306 et désire se joindre aux auteurs du projet A/C.2/L.1308.
- 26. M. MANARE (Lesotho) dit que sa délégation apprécie l'œuvre réalisée par le PNUD et qu'elle aimerait participer aux travaux du Conseil d'administration de façon à contribuer aux décision qui sont prises dans le domaine de l'assistance multilatérale. Le Lesotho appuie le système de programmation par pays, qui permet aux pays bénéficiaires de décider eux-mêmes de leurs priorités de développement et qui encourage une coordination plus étroite entre l'assistance multilatérale et l'assistance bilatérale.
- 27. L'adoption d'un système de chiffres indicatifs de planification est judicieuse, dans la mesure où ce système permet aux pays bénéficiaires de déterminer leurs priorités en fonction des ressources qui leur seront allouées. En ce qui concerne le montant de ces chiffres, aucun calcul mathématique ne peut tenir compte des conditions particulières de tous les pays. De plus, il existe une asymétrie fondamentale, voire une contradiction, entre le système des chiffres indicatifs de planification et le système des contributions volontaires. Les chiffres de planification ne peuvent donc servir qu'à titre indicatif. Il convient d'améliorer les critères de calcul des chiffres indicatifs pour le prochain cycle de programmation; à ce propos, la délégation du

- Lesotho se félicite que le Conseil d'administration, à sa quinzième session, ait accepté que 25 p. 100 au moins des ressources soient alloués aux pays les moins avancés. Elle partage également l'idée que le calcul ne devrait pas être fondé uniquement sur les critères de la population et du revenu par habitant, mais qu'il devrait tenir compte d'autres critères, tels que la situation géographique et d'autres condifions propres aux pays bénéficiaires, même si ces critères ne sont pas facilement quantifiables. Il convient de se féliciter de la décision d'utiliser 7,5 p. 100 des ressources pour tenir compte de critères supplémentuires.
- 28. Le succès du système de programmation par pays et des chiffres indicatifs de planification dépend du niveau des contributions volontaires et la délégation du Lesotho a donc noté avec plaisir que les résultats de la récente Conférence pour les annonces de contributions, qui laissent prévoir une augmentation de 18 p. 100 de ressources pour 1974, représentent un vote de confiance pour le PNUD. Pour sa part, le Lesotho, qui est pourtant l'un des pays les moins avancés, a augmenté le montant de sa contribution.
- 29. La délégation du Lesotho se félicite de la décision prise à sa quinzième session par le Conseil d'Administration (voir E/5256, par. 129) de consacrer 35 millions de dollars aux pays les moins avancés et elle espère qu'il ne s'écoulera pas trop de temps entre la présentation des demandes et l'exécution des projets approuvés. Elle remercie également les pays qui ont annoncé des contributions spéciales en faveur des pays les moins avancés.
- 30. La délégation du Lesotho appuie la réorientation envisagée du Fonds d'équipement des Nations Unies et elle espère que cette nouvelle orientation attirera des contributions accrues de la part des pays riches. M. Manare ne pense pas qu'il y ait un risque de rivalité entre le Fonds et le PNUD en ce qui concerne les contributions et juge qu'il ne faut pas exagérer les dangers d'une prolifération de fonds d'affectation spéciale. La délégation du Lesotho appuie donc sans réserve le projet de résolution A/C.2/L.1306 et demande à être considérée comme l'un des auteurs du projet.
- 31. Le représentant du Lesotho réserve le droit de sa délégation d'intervenir sur les autres points à l'ordre du jour lors de l'examen des projets de résolution.
- 32. M. AL-EBRAHIM (Koweit) dit que, si sa délégation s'est abstenue de participer au débat sur le point 49, c'est parce qu'en tant que membre du Conseil d'administration du PNUD elle a déjà eu de nombreuses occasions de se faire entendre. Par conséquent, si elle prend la parole aujourd'hui, c'est seulement pour réitérer son opposition à l'existence d'un bureau unique pour l'Europe, la Méditerranée et le Moyen-Orient. Elle estime en effet que les conditions qui règnent au Moyen-Orient sont très différentes de celles que connaît l'Europe et qu'il est nécessaire, par conséquent, de créer un bureau distinct pour cette région. La délégation koweitienne espère que des mesures seront prises à cet effet.
- 33. M. Al-Ebrahim rend hommage au FISE et au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population pour les efforts que ces organismes déploient, et estime que le PNUD doit poursuivre et renforcer ses activités qui favorisent le développement des pays en voie de développement.

- M. ABHYANKAR (Inde) dit qu'il est inquiétant de constater que les activités opérationnelles pour le développement reposent sur le principe implicite selon lequel un programme opérationnel relativement réduit peut amener une transformation sensible du niveau économique des pays en voie de développement sans entraîner de changement majeur dans les normes et les structures du système international et sans qu'il soit nécessaire de revoir entièrement la structure des relations politiques, sociales, économiques et culturelles entre tous les Etats Membres. De plus, d'un point de vue quantitatif, les activités opérationnelles sont très loin de correspondre aux besoins du développement. Il apparaît donc pour le moins curieux de voir que ces efforts modestes semblent dépourvus de tout cadre temporel valable. La délégation indienne estime que cette approche graduelle est vouée à l'échec et ne peut qu'engendrer le désenchantement tant chez les donateurs que chez les bénéficiaires, car la perspective de fournir une assistance qui peut se prolonger indéfiniment sans résultat notable lassera la bonne volonté des pays donateurs sans apaiser les aspirations des pays en voie de développement. En revanche, un cadre temporel peut mobiliser à la fois l'énergie des pays en voie de développement et l'enthousiasme et l'idéalisme des pays développés en vue d'un assaut résolu contre la pauvreté dans le monde. En passant en les activités opérationnelles développement, il convient donc de voir tout d'abord si elles reposent sur un cadre temporel clair.
- 35. La délégation indienne appuie sans réserve la nouvelle orientation du FISE tendant à aborder la question du développement à plus long terme, compte tenu du fait que les enfants et les jeunes constituent les ressources les plus précieuses de toute société. On peut toutefois se demander si les activités, par ailleurs parfaitement louables du FISE, reposent sur un cadre temporel valable; un objectif temporel compléterait en effet utilement l'objectif financier de 100 millions de dollars prévu pour 1975. La même question peut se poser à l'égard du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.
- En ce qui concerne le PNUD, le représentant de l'Inde fait observer que le nouveau système de programmation par pays, avec tous les avantages qu'il offre, serait une activité de pure forme s'il n'était accompagné d'un effort bien plus important de développement indépendant à l'intérieur des pays bénéficiaires. Néanmoins la programmation par pays doit reposer sur une base financière solide. Le taux prévu d'augmentation des ressources de 9,6 p. 100, adopté à titre de compromis en 1970, n'a jamais été atteint. Pis encore, par suite de l'inflation et de la réévaluation des monnaies, le niveau général des ressources réelles du PNUD pour le premier cycle de développement est demeuré stationnaire, s'il n'a pas diminué. La seule solution viable, la seule qui puisse faire du PNUD un programme dynamique, consiste à augmenter considérablement ses ressources. Il convient donc de se féliciter des résultats de la Conférence pour les annonces de contributions qui vont augmenter les ressources du PNUD de 18 p. 100.
- 37. Sans vouloir ouvrir de nouveau la discussion concernant les critères de calcul des chiffres indicatifs de planification, la délégation indienne dit qu'elle n'est pas pleinement satisfaite du compromis qui a été retenu à la seizième session du Conseil d'administration et

- souligne que ce compromis ne peut être viable que si le montant des ressources est suffisant.
- 38. Les résultats encourageants de la récente Conférence pour les annonces de contributions ne seront maintenus que si la coopération économique multilatérale continue à bénéficier de l'appui de l'opinion publique en général. Il convient donc de se féliciter des efforts déployés dans certains pays développés pour mobiliser l'opinion publique; l'Administrateur du PNUD et son personnel sont conscients de l'importance de cette question. Il est possible d'être optimiste à cet égard si l'on pense que le courant actuel d'assistance au développement est bien en deçà de ce que les pays riches peuvent offrir sans consentir de sacrifices.
- 39. M. SHEMIRANI (Iran) dit que les résultats de la récente Conférence pour les annonces de contributions au PNUD indiquent l'importance que les pays développés et les pays en voie de développement attachent à cet organisme. Grâce aux résultats de la Conférence, il a été possible d'éviter le déficit qui risquait de se produire en 1974 et la délégation iranienne espère que la même générosité permettra de doubler les ressources du PNUD d'ici à 1975.
- 40. La majeure partie des dispositions du Consensus de 1970² ont été appliquées et il faut espérer que les autres dispositions, en particulier la formulation d'un statut unique pour le PNUD, le seront sans tarder. Outre la réorganisation qu'il a faite de ses structures internes, le PNUD a amélioré ses activités sur le terrain. La programmation par pays a déjà donné des résultats et ce système fonctionne maintenant pour 82 pays. Toutefois, comme l'a souligné l'Administrateur, la programmation par pays n'est pas une fin en soi, mais doit contribuer à accroître l'indépendance économique et à intensifier l'effort autocentré des pays en voie de développement.
- 41. Les résultats obtenus par le PNUD en ce qui concerne les projets mondiaux et régionaux sont également encourageants; en effet, ces projets offrent des avantages très sensibles aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés. Le représentant de l'Iran cite en exemple les résultats de la recherche agricole, mais fait valoir que le PNUD devrait compléter cet effort de recherche en aidant les pays en voie de développement à appliquer et à adapter les résultats de la recherche conformément à leur situation économique. Le représentant de l'Iran estime qu'il faudrait préciser la part qui revient aux différentes régions dans les projets du PNUD.
- 42. La délégation iranienne se félicite des mesures prises par le PNUD en faveur des pays les moins avancés, en particulier l'allocation d'un montant de 35 millions de dollars comme chiffre de planification de ces pays, la suppression de l'obligation de prendre à leur charge les dépenses en monnaie locale et l'utilisation partielle de la réserve du programme pour faire face aux besoins particuliers de ces pays. La délégation iranienne appuie également l'idée de consacrer 25 p. 100 des ressources du PNUD aux pays les moins avancés lors du prochain cycle de programmation. Une autre source importante de financement pour les besoins particuliers des pays les moins avancés est le Fonds d'équipement des Nations Unies. La délégation iranienne figure au nombre des auteurs

² Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-neuvième session, Supplément No 6A, par. 94.

du projet de résolution A/C.2/L.1306 qui prévoit de réorienter le Fonds en faveur des pays les moins avancés, et elle espère que cette réorientation encouragera les pays à lui verser des contributions importantes. Toutefois, les mesures prises en faveur des pays les moins avancés ne devraient pas faire oublier les besoins des pays à faible revenu et les chiffres indicatifs de planification de ces pays devraient être sensiblement augmentés.

- 43. Soulignant l'utilité du programme des Volontaires des Nations Unies, le représentant de l'Iran estime, comme l'Administrateur, que ce programme devrait maintenant se charger lui-même de son propre recrutement. A ce propos, il convient de recruter davantage de volontaires dans les pays en voie de développement. La délégation iranienne espère que le projet de résolution A/C.2/L.1309 sera adopté à l'unanimité.
- 44. L'Iran attache une grande importance à l'œuvre du FISE et se félicite de l'expansion de ses activités et de sa participation au système de programmation par pays; il faut espérer que le projet de résolution A/C.2/L.1308 sera adopté à l'unanimité.
- 45. L'Iran a bénéficié des activités du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et espère sincèrement que sa réorganisation lui permettra de rendre des services encore plus précieux aux pays intéressés.
- 46. M. WANG Tzu-chuan (Chine) dit que le PNUD devra évaluer constamment l'expérience acquise en matière de programmation par pays pour juger de la qualité de cette méthode et éventuellement pour l'améliorer.
- De nombreux pays en voie de développement estiment que le PNUD et ses agents d'exécution devraient chercher à simplifier leurs procédures administratives et à procéder à des économies; il faudrait en particulier réduire les dépenses d'administration et les frais généraux et consacrer les ressources ainsi libérées à une utilisation plus efficace. D'autre part, les contrats de sous-traitance et de fourniture de matériel devraient être confiés davantage aux pays en voie de développement. En effet, les experts et la matériel de ces pays sont mieux susceptibles de répondre aux besoins d'autres pays en voie de développement. D'autre part, les représentants résidents du PNUD devraient étudier fréquemment la possibilité d'adapter l'aide aux besoins réels des pays bénéficiaires. En résumé, le PNUD et ses agents d'exécution devraient chercher constamment à améliorer l'efficacité de l'aide qu'ils offrent.
- 48. Toutefois, l'assistance multilatérale, et même l'assistance bilatérale, ne constitue qu'une proportion assez faible des ressources de développement des pays bénéficiaires; ceux-ci doivent compter avant tout sur leurs propres ressources financières et leur propre personnel; certains pays en voie de développement ont déjà réalisé des progrès remarquables à cet égard.
- 49. Lors du prochain cycle de programmation, il faudra distribuer les ressources du PNUD de façon rationnelle. Toutefois, la méthode retenue devra avoir pour effet de renforcer l'unité des pays en voie de développement. Les questions de la classification des pays et des critères de calcul des chiffres indicatifs de

- planification sont très complexes et il faut espérer qu'il sera dûment tenu compte des diverses opinions des pays en voie de développement et des conditions spéciales des pays les moins avancés. La délégation chinoise est persuadée que les pays en voie de développement ont à cœur de renforcer leur unité, de manifester une compréhension mutuelle et de tenir compte des intérêts des uns et des autres.
- 50. Le Conseil d'administration du PNUD et le Conseil économique et social ont décidé d'utiliser les ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies pour financer des projets industriels de faible envergure dans les pays les moins avancés; la délégation chinoise appuie cette idée et espère qu'il ne s'agira pas d'une mesure temporaire. En ce qui concerne les activités opérationnelles dans leur ensemble, la question de savoir si le PNUD peut aller au-delà des activités de préinvestissement mérite d'être examinée plus avant.
- 51. La délégation chinoise appuie la coopération entre le PNUD et l'OUA et estime que le PNUD devrait accorder davantage d'appui aux mouvements nationaux de libération des peuples africains.
- 52. Israël, pays agresseur qui occupe encore de nombreux territoires arabes, ne mérite pas de recevoir une assistance du PNUD ni d'autres organismes; au contraire, cette assistance va à l'encontre des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies.
 - M. González Arias (Paraguay) prend la présidence.
- 53. M. SEARWAR (Guyane) dit que, grâce à la programmation par pays, le PNUD joue un rôle de catalyseur en aidant les pays en voie de développement à fixer leurs objectifs et en préparant le terrain pour une mobilisation et une utilisation efficaces des ressources. Cette technique de programmation convient tout particulièrement à des programmes de développement qui reposent sur l'effort autocentré, comme la Guyane a pu en faire l'expérience. Celle-ci, en effet, a recours à l'assistance du PNUD pour la réalisation de projets d'infrastructure dans certains secteurs clefs qui exigent des ressources qu'elle ne possède pas.
- 54. Par ordre d'importance, la recherche de nouveaux domaines d'action vient immédiatement après la réalisation des priorités fixées dans les programmes par pays. La délégation guyanaise a donc été particulièrement satisfaite d'entendre M. Peterson exprimer le même point de vue.
- 55. Bien qu'en règle générale elle soit d'avis qu'il faut éviter une prolifération des fonds d'affectation spéciale, car cela prive l'ONU d'une partie de son pouvoir de décision, cette délégation estime que les circonstances et les possibilités qu'il ouvre justifient la création d'un fonds de roulement pour l'exploration des ressources naturelles. La notion de fonds de roulement repose sur celle d'effort autocentré et de solidarité entre les pays en voie de développement. En outre, le fonds permettrait aux pays en voie de développement d'exercer concrètement leur souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles. A ce propos, la délégation guyanaise souhaiterait devenir auteur du projet de résolution A/C.2/L.1302, présenté au titre du point 12 de l'ordre du jour.
- 56. Les programmes du Groupe des Soixante-Dix-Sept et des pays non alignés donnent une importance accrue à la notion d'effort autocentré lié à la coopération régionale et interrégionale. Il apparaît de

plus en plus clairement que l'économie de la plupart des pays en voie de développement ne peut être que renforcée par la coopération économique ou l'intégration aux niveaux régional, sous-régional ou interrégional. En outre, cette coopération permet de mieux servir les intérêts des pays les moins avancés et sans littoral. La délégation guyanaise appuie donc vivement le projet de résolution A/C.2/L.1306, relatif au Fonds d'équipement des Nations Unies, qui envisage notamment d'utiliser le Fonds pour promouvoir le progrès des pays les moins avancés dans le cadre de la coopération.

- 57. Les travaux du Groupe de travail sur la coopération technique entre les pays en voie de développement, créé en application de la résolution 2974 (XXVII) de l'Assemblée générale, constituent un pas dans la bonne direction. Néanmoins, la coopération technique telle qu'elle est envisagée par le Groupe ne doit être qu'un aspect de la coopération pour le développement en général, qui est définie dans plusieurs programmes, dont le programme d'action³ adopté par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Alger du 5 au 9 septembre 1973. Selon le Groupe de travail, cette coopération technique doit avoir pour objectif le renforcement de l'intégration économique régionale et interrégionale sur une étendue géographique aussi vaste que possible. La délégation guyanaise a donc été d'apprendre que l'Administrateur l'intention, si les ressources le lui permettent, d'insister davantage sur les projets régionaux, interrégionaux et mondiaux.
- Dans le domaine de la coopération interrégionale, la plupart des travaux préliminaires ont été effectués. Les planificateurs des commissions économiques régionales se sont réunis deux fois dans la capitale guyanaise pour mettre au point un projet interrégional qui identifie les domaines qui doivent encore faire l'objet d'études avant que des décisions politiques puissent être prises. L'appui concret du PNUD devrait permettre d'entreprendre prochainement l'exécution de ce projet interrégional qui est, selon les directeurs exécutifs des commissions économiques régionales, l'un des plus intéressants auxquels les Nations Unies aient été appelées à fournir une assistance. Le PNUD doit maintenant jouer un rôle de pionnier et de catalyseur en contribuant à la réalisation de ce programme, qui a été approuvé lors de la Conférence d'Alger et qui montre clairement que les dirigeants des pays en voie de développement ont la volonté politique de trouver de nouveaux moyens d'accélérer le développement de leur pays.
- 59. M. JABER (Jordanie) dit que, malgré les résultats décevants des deux premières années de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les résultats encourageants de la Conférence de 1973 pour les annonces de contributions au PNUD démontrent que la cause du développement est toujours vivante. Il est certain qu'une augmentation significative des ressources du PNUD permettra de résoudre la question de la répartition des chiffres indicatifs de planification pour la période 1977-1981. Certes, la tâche est complexe, mais on ne saurait l'éluder. Malgré quelques réserves sur le choix du produit national brut par habitant et du chiffre de la population comme critères

- de base, la délégation jordanienne approuve les principes énoncés dans la décision prise par le Conseil d'administration à sa seizième session. Elle est également favorable à l'attribution d'au moins 25 p. 100 du montant total des ressources aux pays les moins avancés. Elle souhaiterait, toutefois, être certaine que les chiffres indicatifs de planification des pays bénéficiaires ne seront pas ramenés à un niveau inférieur à celui de 1972-1976. En outre, elle approuve la décision de répartir 7,5 p. 100 du montant total des ressources selon des critères supplémentaires. Ainsi, il sera tenu compte d'autres facteurs que le produit national brut par habitant et le chiffre de la population; en outre, l'influence des éléments qualitatifs qui entrent dans le calcul des chiffres indicatifs sera réduite au minimum.
- 60. M. Jaber pense que le calcul des chiffres indicatifs de planification régionaux pour 1977-1981 appelle quelques remarques. En effet, si les projets mondiaux, régionaux et sous-régionaux reçoivent des ressources accrues, les critères de calcul de chiffres régionaux risquent d'être défavorables à certaines sous-régions de la région de l'Europe, de la Méditerrannée et du Moyen-Orient, étant donné que cette région n'est pas aussi homogène que les autres; elle risque de recevoir le chiffre indicatif le plus faible au détriment des pays en voie de développement qui s'y trouvent.
- 61. Etant donné que la volonté de coopération régionale sera l'un des facteurs qui entreront en jeu dans le calcul des chiffres indicatifs de planification pour 1977-1981, M. Jaber pense qu'il conviendrait d'attirer l'attention du Conseil d'administration du PNUD sur l'esprit de coopération qui se manifeste dans deux sous-régions comptant des pays arabes. En effet, depuis 1945, ces pays déploient de nombreux efforts pour intensifier la coopération économique entre eux. Ainsi, la Ligue des Etats arabes a été créée en 1945, suivie par le Conseil économique arabe en 1961, le Conseil de l'unité économique arabe en 1964, le marché commun arabe en 1964, ainsi qu'un certain nombre de projets, dont le Fonds arabe pour le développement économique et social créé en 1971.
- 62. M. Jaber souhaite également attirer l'attention sur les efforts de développement de la Jordanie, car ceux-ci doivent désormais figurer parmi les critères supplémentaires d'attribution des chiffres indicatifs de planification. De 1950 à 1966, la Jordanie a mobilisé à la fois l'assistance étrangère et les ressources nationales pour atteindre un taux moyen annuel d'augmentation de son produit national brut de 10 p. 100. Hélas, l'agression israélienne de juin 1967 a bouleversé tous les efforts de développement de la Jordanie alors qu'elle en était arrivée à la moitié de son plan septennal de développement économique et social, et elle a dû réorienter ses ressources vers les besoins d'urgence et en particulier l'aide à 400 000 personnes déplacées.
- 63. En 1972, un plan de développement de trois ans 1973-1975 a été établi par neuf techniciens jordaniens, dont faisait partie M. Jaber. Ce plan a été jugé complet, réaliste et équilibré lors d'une conférence internationale qui a eu lieu à Amman en novembre 1972. Le programme pour la Jordanie, qui s'inspire de ce plan de trois ans, a été approuvé par le Conseil d'administration à sa quinzième session. Au cours de la première année de son exécution, le système d'activités consécutives a été amélioré et institutionnalisé, tandis

³ Voir A/9330, p. 113.

que la politique économique nationale était révisée en vue d'améliorer le climat des investissements et de mobiliser les ressources intérieures. Sur le plan international, l'effort de développement de la Jordanie a été accueilli favorablement et a reçu l'appui des institutions spécialisées des Nations Unies et de pays amis. La Jordanie a également pris l'initiative d'établir des contacts avec un plus grand nombre de pays en vue de renforcer ses relations économiques.

- 64. Alors que le Gouvernement et le peuple jordaniens s'efforcent de leur mieux de redonner un élan au développement national, l'occupation de la rive occidentale du Jourdain par Israël, son mépris de la volonté de la communauté internationale, son exploitation illégale des ressources humaines et naturelles des régions occupées de trois pays arabes et ses agressions, dont la dernière a eu lieu en octobre 1973, ont créé une instabilité et une incertitude économiques qui entravent et retardent tout effort sérieux de développement en Jordanie et dans les autres pays arabes. Des ressources précieuses doivent être affectées à la défense.
- 65. La délégation jordanienne s'oppose à ce qu'une assistance quelconque soit accordée à Israël par le PNUD et les autres institutions spécialisées, pour les raisons exposées par les représentants de la Hongrie et de l'Egypte. En admettant que l'approbation par le Conseil d'administration du PNUD du programme pour Israël ne constitue pas une violation du paragraphe 5 du dispositif de la résolution 3005 (XXVII) de l'Assemblée générale, l'Administration du PNUD doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que, dans l'exécution de ce programme, cette résolution ainsi que les autres résolutions pertinentes soient respectées en ce qui concerne les territoires occupés.
- 66. La Jordanie suit avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction les activités du FISE. La délégation jordanienne s'est donc portée auteur du projet de résolution A/C.2/L.1308 et espère que celui-ci sera adopté à l'unanimité.
- 67. Elle constate avec satisfaction que les ressources du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population ont augmenté et que les activités du Fonds se sont étendues à un plus grand nombre de pays. Enfin, le Gouvernement jordanien appuie les activités du PAM, du programme des Volontaires des Nations Unies et du Bureau de la coopération technique; il s'est porté auteur du projet de résolution A/C.2/L.1309, relatif au programme des Volontaires des Nations Unies, et espère que ce projet sera adopté à l'unanimité.
- 68. M. HEWITT (Jamaïque) dit que sa délégation est particulièrement satisfaite de constater que le programme des Volontaires des Nations Unies semble avoir surmonté ses difficultés initiales. Ce programme mérite d'être appuyé, mais il est essentiel que l'on fasse le maximum pour augmenter de façon significative la proportion de volonaires venus des pays en voie de développement.
- 69. En regard des besoins considérables des pays en voie de développement, les ressources du PNUD sont extrêmement limitées. Le Conseil d'administration a donc cherché à fixer des principes régissant la répartition de ces ressources. La délégation jamaïquaine considère que le produit national brut par habitant et le chiffre de la population ont été retenus à

- tort comme critère fondamentaux dans le calcul des chiffres indicatifs de planification. D'autres facteurs appelés indûment critères "supplémentaires" sont tout aussi importants. Il s'agit notamment du déséquilibre secteurs de la production les développement, du chômage et de l'analphabétisme, de l'aptitude des pays en voie de développement à absorber l'assistance du PNUD, des besoins particuliers des pays qui ont accédé récemment à l'indépendance, des obstacles géographiques au développement, du statut de donateur des pays "bénéficiaires" et enfin la faiblesse des ressources naturelles par rapport aux besoins. Ce ne sont là que quelques exemples. Les deux problèmes les plus importants du PNUD à l'heure actuelle sont donc la mise au point d'une formule de calcul des chiffres indicatifs de planification qui tienne compte de tous les facteurs importants qui entrent en jeu dans le processus de développement de tous les pays en voie de développement, et l'insuffisance des ressources.
- Comme tous les pays en voie de développement, la Jamaïque espère pouvoir devenir le plus tôt possible "contributeur net" au PNUD. Les pays en voie de développement ont déjà largement fait la preuve de leur désir de compter sur eux-mêmes et de coopérer pleinement avec les autres pays en voie de développement. En revanche, les pays développés ne se sont guère montrés disposés à aider les institutions multilatérales telles que le PNUD à se développer. Ainsi, les ressources du PNUD n'ont augmenté que très lentement et certains pays développés envisagent la possibilité pour le PNUD d'interrompre ou de réduire considérablement son assistance à partir d'un produit national brut de 500 dollars par habitant. Une telle limitation aurait des effets regrettables pour les pays en voie de développement. Il faut être sincère. Ce qui manque, ce ne sont ni les moyens techniques ni les moyens financiers, c'est la volonté morale ou politique de la part des pays développés d'aider véritablement les pays en voie de développement.
- M. HAMID (Soudan) dit que la déclaration faite par l'Administrateur du PNUD à la 1554ème séance avait un caractère optimiste et constructif. Les pays en voie de développement sont impatients de participer sur un pied d'égalité au processus de coopération internationale pour le développement et le PNUD a un rôle important à jouer dans ce domaine. Au sein du PNUD lui-même, beaucoup reste à faire dans les domaines administratif et opérationnel. Mais la programmation par pays a contribué à introduire une planification cohérente à long terme sous la forme d'un nouveau système de répartition des ressources. Parmi les mesures qui méritent d'être appuyées, on note un effort de décentralisation et d'amélioration des qualifications du personnel et un réexamen de ses conditions de travail, ainsi que le renforcement du rôle des représentants résidents.
- 72. Il est apparu au cours des délibérations qui ont eu lieu durant les quinzième et seizième sessions du Conseil d'administration que la question la plus importante que celui-ci ait à résoudre est celle de la révision des critères de calcul des chiffres indicatifs de planification pour le deuxième Cycle de coopération des Nations Unies pour le développement. La délégation soudanaise a déjà eu l'occasion de faire connaître sa position au Conseil d'administration; néanmoins elle exprime l'espoir que, étant donné l'augmentation sans

précédent des contributions volontaires, la nouvelle série de calculs sera fondée sur une base plus solide.

- 73. La délégation soudanaise constate avec satisfaction que le programme ordinaire de coopération technique est entré dans une phase nouvelle et a élargi ses activités.
- 74. Le FISE a entrepris des efforts louables pour harmoniser ses activités avec les opérationnelles des autres organismes des Nations Unies. C'est là le signe d'une politique de planification et de programmation judicieuse. En outre, le FISE a fixé ses programmes de façon à répondre non seulement aux besoins urgents, mais également aux besoins à long terme de l'enfance. L'efficacité de l'assistance du FISE serait encore accrue si elle était liée aux programmes de développement à long terme des pays en voie de développement et aux plans nationaux des pays bénéficiaires. Il faudrait également que le FISE accorde une attention particulière aux enfants des pays les moins avancés.
- La délégation soudanaise a écouté avec intérêt la déclaration du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. Le Fonds a été créé fort opportunément au moment où les gouvernements souhaitaient mieux comprendre les tendances en matière de population. Les modifications institutionnelles récentes du statut du Fonds, ainsi que la promotion hiérarchique méritée de son directeur, le mettront certainement mieux à même de remplir ses buts et ses fonctions. En outre, le mandat du Fonds a été élargi et une plus grande variété de projets peut maintenant bénéficier de son appui. En plaçant le Fonds sous l'autorité de l'Assemblée générale et en désignant le Conseil d'administration du PNUD comme organe directeur de celui-ci, la résolution 3019 (XXVII) a donné un élan considérable au Fonds. La situation du Fonds donne tout lieu d'être optimiste, et en particulier sa situation financière. La délégation soudanaise se félicite de la décision qui a été prise de réunir une conférence spéciale pour les annonces de contributions au Fonds à partir de 1974. Elle espère que des contributions volontaires le mettront mieux à même d'aider les pays en voie de développement à exécuter des projets et des programmes ayant trait à la population.
- 76. A la suite de l'adoption des résolutions 2659 (XXV) et 2970 (XXVII) de l'Assemblée générale, le programme des Volontaires des Nations Unies est

- maintenant à même de rendre service aux pays en voie de développement et il ne fait pas de doute que la participation des jeunes sera un facteur important de compréhension entre les peuples. Le rapport du Secrétaire général sur le programme des Volontaires des Nations Unies (E/5342) est très encourageant et contient un plan d'action qui mérite d'être appuyé et exécuté. Pour que le programme puisse fonctionner, il est essentiel d'adopter des mesures visant à incorporer les activités de ce dernier dans les projets d'assistance des Nations Unies. La délégation soudanaise tient à affirmer une fois encore qu'à son avis les volontaires ne doivent pas remplacer les experts envoyés dans les pays en voie de développement par les organismes de l'ONU. Il faudrait également que le recours aux volontaires n'entraîne que peu de frais ou même aucuns frais pour le pays bénéficiaire; la délégation soudanaise est particulièrement satisfaite de voir qu'il a été décidé de ne pas imputer les dépenses locales relatives aux volontaires sur les chiffres indicatifs de planification des pays les moins avancés.
- Le projet de résolution A/C.2/L.1306 présenté par la délégation néerlandaise est une initiative extrêmement opportune et la délégation soudanaise est heureuse d'avoir pu devenir auteur du projet. Le Fonds d'équipement des Nations Unies peut jouer un rôle efficace en complétant les activités d'assistance technique et de préinvestissement du PNUD et les activités d'investissement des institutions financières internationales. Certains pays développés ont déjà révisé leur attitude à l'égard du Fonds ou doivent le faire prochainement. C'est là un signe encourageant, d'autant plus que le mandat du Fonds a été modifié et que celui-ci doit maintenant être avant tout au service des pays les moins avancés. Les pays développés doivent donc prendre un engagement politique bien défini à l'égard du Fonds et celui-ci doit disposer de ressources substantielles si l'on veut qu'il soit pleinement opérationnel.
- 78. M. Hamid annonce, pour conclure, que sa délégation approuve pleinement les projets de résolution A/C.2/L.1308 et A/C.2/L.1309.
- 79. Le PRESIDENT annonce que les délégations de la Thaïlande et de Madagascar se sont portées auteurs du projet de résolution A/C.2/L.1308.

La séance est levée à 13 h 20.